

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021 – 13/12/2021 – 21

Projets internationaux

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 6 décembre 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 10 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les projets internationaux.**

Dijon, le 14 décembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne



Vincent THOMAS

P.J. : Projets internationaux

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Projets internationaux à soumettre à la CP de l'Université – séance du 16 novembre 2021

1. POUR AVIS

A. Projets d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEURS DE PROJET	OBJET	AVIS CP
1	ALLEMAGNE	Johannes Gutenberg- Universität Mainz (JGU)	UFR SVTE	Stéphanie DESROCHE- WEIDMANN	Mise en place d'une annexe 6 à l'accord avec Mayence permettant un double diplôme franco-allemand, avec le Master « International Master in Microbiology » (ForTheMicrobes) de l'UFR SVTE, lancé à partir de l'année universitaire 2022/23. Les étudiants de ce programme étudieront alternativement entre les 2 universités pour prétendre aux diplômes. L'UB assurera la sélection centralisée de toutes les candidatures. Ainsi, tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur à l'UB, qui sera considérée comme l'établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire.	
2	LIBAN	Université Antonine (UA)	ESIREM UFR Sciences & Techniques	Wahabou ABDOU Eric LECLERCQ	Renouvellement de l'accord permettant deux double diplômes franco-libanais : <ul style="list-style-type: none"> - avec le Master 2 BDIA de l'UFR Sciences & Techniques l'ESIREM (les étudiants de l'UB comme ceux de l'UA passent leur 5^{ème} année d'études dans l'établissement partenaire, tout en restant inscrit dans l'établissement d'origine) - avec le diplôme d'ingénieur de (les étudiants de l'UB passent leur 4^{ème} année d'études à l'UA, tout en restant inscrit dans l'établissement d'origine ; ceux de l'UA passent leur 4^{ème} et leur 5^{ème} années d'études à l'UB, tout en restant inscrit dans l'établissement d'origine). Tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire).	

B. Projets d'échange diplômant et non-diplômant (créditant)

3	CHINE	Shanghai University (SHU)	UFR Sciences & Techniques	Stéphane GUERIN Nikolai KITANINE	Renouvellement de l'accord (initié par l'UBFC en 2019, et repris conjointement avec le Pôle International de l'UB dès 2021) permettant : <ul style="list-style-type: none"> - l'admission d'étudiants de SHU à l'UB au sein du Master 2 PPN ou du Master 2 Math4Phys (Masters ISITE-BFC) ; ces étudiants s'acquitteront des frais d'inscriptions à l'UB ; - la possibilité pour les étudiants de SHU de réaliser des thèses de doctorat en cotutelle avec l'UB ; - l'envoi d'étudiants de l'UB (issus des Masters PPN et Math4Phys) à SHU en programme d'échange ; ces étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur à l'UB, et sont exonérés des frais de scolarité à SHU.
---	-------	---------------------------	---------------------------	-------------------------------------	---

C. Projets d'échange non-diplômant (créditant)

4	BURUNDI	Université du Burundi (UB)	UFR Sciences & Techniques	Giuseppe DITO	Mise en place d'un nouvel accord permettant des actions de recherche et d'encadrement scientifique (cotutelles et codirections de thèse, co-encadrements de mémoire de Master, mobilité d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, etc.) dans le domaine des Mathématiques, et plus particulièrement pour l'IMB (UMR CNRS 5584).
5	CANADA	Université Laval	UFR Sciences de Santé	Marc SAUTOUR	<i>Sous réserve de la validation de la composante</i> Renouvellement d'un accord permettant des échanges d'étudiants en Pharmacie, pour un ou deux semestre(s) ; seront désormais possibles pour les étudiants en Pharmacie de l'UB de réaliser un stage au sein de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Laval.

2. POUR COMPTE-RENDU

- **Signature d'une convention de coopération Erasmus+ (renouvelée) entre les membres de l'Alliance FORTHEM, pour toutes les disciplines de l'uB ouvertes aux échanges d'étudiants** : cette convention est signée entre les 7 membres de l'Alliance pour organiser les échanges universitaires, sous couvert du programme Erasmus+ et de ces financements européens pour la mobilité (pour rappel : en application des taux fixés par la Commission Européenne et validés en CA de l'uB, bourses de 200 €/ mois de séjour pour étudier en Lettonie ou Pologne, 260 €/mois de séjour pour étudier en Allemagne, Espagne ou Italie, 310 €/mois de séjour pour étudiant en Finlande). L'accord sera valable pour l'intégralité du nouveau programme Erasmus+, soit jusqu'en 2027/28 inclus ; il pourra être amendé pour y inclure de nouvelles disciplines ainsi que les nouveaux établissements membre de l'Alliance.
- **Signature d'une convention de coopération pour participer à un consortium de soutien avec l'université de Galatasaray (Istanbul, TURQUIE)** : cette convention, coordonnée par l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, est signée par 18 autres établissements français souhaitant s'engager au développement des activités d'enseignement et de recherche pour l'excellence académique avec cette université francophone. Ce consortium est établi depuis 1993. Cette nouvelle convention sera valable pour 5 ans, soit jusqu'en 2025-2026 inclus.
- **Signature d'une convention d'exécution dans le cadre du programme bilatéral ADIUT-Mexprotec (entre France et Mexique)** : cette convention est signée entre l'ADIUT et l'uB (dans le cas présent pour le compte de l'IUT du Creusot) pour organiser l'accueil des étudiants internationaux dans les formations des IUT. Grace à cette convention, l'IUT du Creusot reçoit 500 € par étudiant mexicain (3 étudiants au total) pour un suivi linguistique et pédagogique au titre de l'année 2021/22.